

Chevry-Cossigny est une commune où il fait bon vivre, où chacun peut s'épanouir et profiter du charme de la vie à la campagne, à proximité de tous les services utiles et pratiques.

Ce cadre de vie est un privilège. Il est de notre responsabilité de mettre en place les services nécessaires pour sa préservation.

Nous sommes malheureusement bien trop nombreux à avoir remarqué certaines incivilités : non-respect du code de la route, stationnement gênant, comportements irrespectueux...

Pour lutter efficacement contre ces agissements, nous avons créé un service de proximité : la Police municipale.

Cette nouveauté répond à la demande de nombreux administrés mais aussi à un réel besoin. Favoriser les échanges et le partage, développer les liens entre les habitants et la solidarité sont les missions premières de ce service dédié aux Chevriards.

Bien au-delà de la création de ce service, nous avons souhaité développer de nouveaux outils qui viennent articuler la politique Prévention/Sécurité.

Chevry-Cossigny est ainsi la 1ère commune labellisée «Respect Zone».

Un Conseil de Droits et des Devoirs des Familles pour agir concrètement en lien avec tous les acteurs publics concernés sera également créé.

Cette plaquette vous présente l'ensemble de ces dispositifs.

Franck Ghirardello

Maire de Chevry-Cossigny
Vice-président de l'Orée de la Brie

Jonathan Wofsy

1^{er} Adjoint au Maire chargé de l'administration
générale du cadre de vie,
de la sécurité et de la prévention



Proximité Police municipale

Incivilités, dégradations, vitesse excessive, nuisances sonores... de nombreuses petites incivilités quotidiennes viennent perturber la tranquillité de nos concitoyens.

La Police municipale, dirigée par Joël Laury, est un service de proximité qui a pour principale mission de veiller au respect de l'ordre public et de la réglementation.

Ces agents du service public, assermentés et équipés, seront amenés à intervenir dans la commune en fonction des besoins du territoire.

La Police municipale n'a pas vocation à se substituer aux forces de la Police nationale, mais à agir en complément de ce service de l'Etat. C'est dans ce sens que nous travaillons en étroite collaboration avec les services du commissariat de Moissy-Cramayel. Ainsi, l'intervention des uns et des autres n'en sera que plus efficace.

« Le respect, la tolérance et le bien-vivre ensemble doivent régner à Chevry-Cossigny »



Prévention Respect Zone

Chevry-Cossigny est la 1ère commune de France à adhérer au Label «Respect Zone» créé par Philippe Coen, Président de l'association «Initiative de Prévention de la Haine».

Notre volonté est de veiller à ce que l'ensemble des lieux publics, espaces numériques et bâtiments communaux, soient des lieux d'auto modération où règnent le respect et la tolérance dû à chacun.

« Intolérance, violences, racisme n'ont pas de place dans l'espace public »

A travers cette labellisation, nous souhaitons développer les valeurs de respect, de solidarité et de vivre ensemble qui nous tiennent particulièrement à cœur. C'est dans ce sens que nous avons lancé une large campagne de communication et de sensibilisation pour que « Respect Zone » ne soit pas qu'un logo mais une réalité à Chevry-Cossigny

Les principales missions de la Police municipale

Veiller au respect des biens et des personnes. Nous souhaitons beaucoup nous investir en terme de prévention. La grande majorité du temps de travail des effectifs sera consacré à la présence sur le terrain.

La Police municipale a la possibilité de verbaliser. Aucune tolérance ne sera admise. Nous souhaitons également lutter contre la traversée des poids lourds dans Chevry-Cossigny. Nous organiserons très régulièrement des opérations de contrôle. Nous allons agir sur la sécurisation de la circulation et du stationnement autour des écoles où les agents seront présents. D'autres missions spécifiques sont prévues : présence lors de manifestations publiques, échanges avec la Police nationale,...

Le respect des règles d'urbanisme sera aussi une des principales missions affectée à la Police municipale. Des contrôles réguliers seront organisés (respect du permis de construire délivré, vérification des déclarations...) D'autres missions administratives permettront à chacun de disposer d'un service de proximité : déclaration de chiens dangereux, objets trouvés... En termes de prévention routière, nous avons également souhaité que les agents de la Police intercommunale puissent intervenir au sein de l'école élémentaire pour sensibiliser les enfants.

Accompagnement

Le CDDF

Prévue par la Loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, le conseil pour les droits et devoirs des familles (C.D.D.F.) permet au Maire de disposer d'un cadre collégial pour la prise en charge et l'exercice des responsabilités parentales des familles résidant dans la commune.

Un C.D.D.F. est un dispositif d'aide à la parentalité, piloté par le maire. Nous avons souhaité le créer pour conseiller et accompagner les familles si nécessaire.

Par le biais de ce conseil, nous allons avoir la possibilité de trouver des réponses concrètes pour aider les familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants et l'exercice de l'autorité parentale. Il s'agit de proposer un cadre de dialogue permettant de recueillir la parole des parents et des enfants et de mettre en place des mesures d'accompagnement.

Le C.D.D.F. s'adresse aux parents de « mineurs en difficultés », dont le comportement provoque des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publique,

Le champ d'intervention permet de prévenir et lutter contre le décrochage scolaire ou social, repérer les situations individuelles ou familiales préoccupantes pour éviter de les laisser se dégrader, mais aussi de participer à la protection des mineurs.

Cette instance consultative de prévention de la délinquance permet de réaffirmer la valeur de la Loi républicaine, de rappeler les devoirs et les droits des uns et des autres. C'est un lieu où chacun doit apprendre à assumer ses responsabilités et actes.

Présidé par le Maire, de nombreux acteurs publics y siègent (Préfet, principaux de collèges, commissaire de police, services sociaux...). Le CDDF se réunit selon les besoins et les cas à traiter.

NUMEROS UTILES

15

SAMU

17

POLICE

18

POMPIERS

HORAIRES D'OUVERTURE DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 8h à 17h
Permanence le samedi de 9h à 12h30
(selon les dates sur le site de la commune).

Informations et renseignements
auprès du Poste de Police municipale

01.64.05.20.22

police.municipale@chevry-cossigny.com

COMMUNE DE CHEVRY-COSSIGNY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE LA BRIE



LE GUIDE

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

